



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0386

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2014

service : Direction de la prospective et du dialogue public

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Brugnera

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

**Conseil de communauté du 3 novembre 2014****Délibération n° 2014-0386**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association nationale des présidents de Conseils de développement pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Association nationale des présidents de Conseils de développement, dénommée "Coordination nationale des Conseils de développement" a été créée le 30 mars 2012. Elle regroupe les présidents des Conseils de développement de France qui ont décidé d'adhérer et qui sont à jour de cotisation.

Elle est née d'une volonté de structurer et de doter d'une existence légale une scène d'échanges initialement informelle entre 60 Conseils de développement. Elle est, par ailleurs, engagée dans un partenariat avec l'Association des communautés urbaines de France (ACUF) et l'Assemblée des communautés de France (ADCF) qui soutiennent la structuration du réseau des Conseils de développement.

La Coordination nationale des Conseils de développement a été constituée en 2003, notamment sous l'impulsion du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Lyon. Elle œuvre pour la promotion de la démocratie locale et la mobilisation de la société civile à l'échelle des intercommunalités. Assise sur l'échange d'expériences, elle permet aux Conseils de développement d'évaluer leurs pratiques et d'améliorer leur collaboration au quotidien avec les collectivités ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui les portent.

**a) - Objectifs**

Les objectifs de l'Association des présidents de Conseils de développement sont les suivants :

- participer aux démarches et travaux du réseau qu'est la coordination nationale des Conseils de développement, en particulier lors des réunions de travail des présidents et des rencontres nationales,
- partager les travaux des Conseils de développement et aborder des sujets communs, afin d'améliorer la mutualisation, la capitalisation, la valorisation, la diffusion, la lisibilité et l'évaluation de l'impact des différents travaux des Conseils de développement,
- promouvoir collectivement la démocratie participative et organiser les relations appropriées avec les acteurs des territoires afin de porter à leur connaissance les travaux, points de vue et pratiques participatives aux différentes échelles, françaises, européenne et internationale.

Pour remplir ces objectifs, développer ses activités (publications, sensibilisation, promotion, participation à diverses instances de réflexion, etc.) et se donner davantage de visibilité, la coordination nationale des Conseils de développement s'est structurée en association afin de se doter de moyens humains et matériels, et notamment d'un salarié permanent depuis octobre 2012. L'année 2013, première année pleine de fonctionnement de la nouvelle organisation et le premier semestre de l'année 2014 ont permis le lancement de chantiers structurants et collectifs, notamment dans le contexte de la "modernisation de l'action publique" portée par la loi d'affirmation des métropoles.

C'est pourquoi, il est proposé que les intercommunalités dont émanent les Conseils de développement, attribuent une subvention de fonctionnement à l'Association des présidents de Conseils de développement pour couvrir, notamment, le financement du poste de permanent.

Pour l'année 2014, le montant de cette subvention pourrait se porter, pour la Communauté urbaine, à 13 000 € afin d'accompagner la structuration de l'Association et la réalisation de son programme de travail.

#### **b) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

Le programme d'actions 2014 de la Coordination nationale des Conseils de développement comprend les volets suivants :

##### *1 - Chantiers engagés dans le réseau des Conseils de développement*

- organisation des Rencontres nationales des Conseils de développement en novembre 2014, qui traditionnellement sont portées par un Conseil et la collectivité à laquelle il est rattaché. Exceptionnellement en 2014, ces rencontres seront prises en charge par la Coordination nationale,

- poursuite des travaux du groupe de travail "Métropoles" élaborant les positions des Conseils de la coordination au sujet des instances de démocratie participative et de la participation citoyenne à l'échelle des métropoles et pôles métropolitains,

- mutualisation d'expériences des Conseils de développement sur différentes thématiques, notamment sur le volet bilan/évaluation de ces instances, etc.,

- rencontre de représentants du gouvernement, parlementaires et élus locaux, dans le cadre des débats sur la réforme territoriale.

##### *2 - Relations publiques*

- représentation des Conseils de la Coordination auprès des instances de l'Etat et des organisations publiques nationales,

- représentation et interventions au nom des Conseils membres lors de manifestations liées aux problématiques intéressant les Conseils de développement.

##### *3 - Partenariats*

- participation au réseau national des pôles métropolitains,

- partenariat avec les associations d'élus et fédérations nationales (notamment ACUF, ADCF, Association professionnelle de la fonction publique -APFP- etc.).

##### *4 - Communication interne et externe*

- développement des services numériques facilitant l'activité des Conseils de développement : site internet dédié à la présentation des Conseils de développement, de leur Coordination et valorisant leurs travaux, plateforme collaborative accessible aux Conseils inscrits, lettres d'informations à destination des Conseils et du grand public et enfin, relais et veille sur les réseaux sociaux.

#### **c) - Plan de financement prévisionnel pour l'exercice 2014**

	<b>2014</b>
<b>Produits</b>	<b>91 000</b>
- contributions des conseils de développement (= subventions des EPCI)	90 000
. Communauté d'agglomération du Grand Troyes	1 340
. Communauté urbaine de Marseille Provence métropole	10 000
. Communauté d'agglomération du Pays d'Aix	3 690
. Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	1 040

. Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	1 200
. Communauté d'agglomération de la Rochelle	1 460
. Communauté d'agglomération du Grand Besançon	1 810
. Communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard	1 200
. Communauté urbaine de Bordeaux	7 200
. Communauté d'agglomération de Grenoble-Alpes Métropole	4 000
. Communauté d'agglomération du Pays voironnais	900
. Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'Estuaire	1 160
. Communauté urbaine du Grand Nancy	1 230
. Communauté d'agglomération de Metz métropole	2 300
. Communauté d'agglomération du Val de Fensch	700
. Communauté urbaine de Lille métropole	11 090
. Communauté urbaine de Dunkerque	2 000
. Communauté d'agglomération de Valenciennes métropole	1 910
. Communauté d'agglomération de l'Artois	2 100
. Communauté urbaine de Lyon	13 000
. Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines	1 450
. Communauté d'agglomération de Niort	1 020
. Communauté urbaine de Toulouse	7 044
. Communauté urbaine de Nantes	5 822
. Communauté d'agglomération de La Rochelle	1 460
. autres	3 874
- cotisations des Présidents	750
- produits financiers	250
<b>Charges</b>	<b>91 000</b>
- salaire et charges afférentes	45 000
- locaux	10 000
- déplacements, missions	10 000
- bureautique, télécommunications	2 000
- communication, publications, relations publiques, réceptions	6 000
- dépenses d'équipement	1 000
- finances, expertise comptable, assurances	1 700
- projets (honoraires d'études, constitution de réserves pour projets)	10 300
- réserve : constitution du fonds de roulement	5 000

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement dans le cadre de la structuration de l'association et de la mise en œuvre de son programme d'actions pour l'année 2014. En 2013, la Communauté urbaine a versé une subvention de 12 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 € au profit de l'Association nationale des présidents de Conseils de développement dans le cadre de la réalisation de son programme d'actions pour l'année 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association nationale des présidents de Conseils de développement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P02O2037.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.**